

Réformes politico-économiques au Kenya

Les perspectives de la communauté des entrepreneurs

CES dernières années, le Kenya a connu d'énormes changements d'ordre politique et économique. Dans le domaine politique, on notera l'effort de démanteler les effets de 26 années d'autoritarisme d'un régime de parti unique caractérisé par la répression, la suppression ou la violation des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Dans le domaine économique, la pression s'est accentuée afin d'instaurer de nombreuses réformes économiques dans le contexte des PAS (Programmes d'ajustement structurel).

Face à ces multiples transformations du contexte politique et économique, les entrepreneurs kenyans constituent à la fois une communauté attentive et un groupe de pression particulièrement actif.

Durant les trois décennies ayant suivi l'indépendance du pays, la participation croissante du pouvoir dans l'économie, qu'elle soit directe ou indirecte, a renforcé les interactions entre nombre de secteurs collectifs et certains hommes-clés de l'appareil d'État, et créé à la fois des opportunités et des tensions. Le gouvernement kenyan justifia son insertion croissante dans l'économie nationale en prenant prétexte d'une carence d'entrepreneurs autochtones, qui rendait nécessaire l'intervention publique dans le domaine marchand et entrepreneurial, et contraignait l'État à intervenir hors de son cadre traditionnel. En peu de temps, le gouvernement devint non seulement un acteur de premier plan dans la production de biens et de services — contrôle de l'activité manufacturière, de l'agriculture, du commerce, des transports et de bien d'autres secteurs essentiels de l'activité économique —, mais, qui plus est, il figura parmi les employeurs et les consommateurs les plus importants du marché national. A la fin des années 1980, le secteur public au sens large représentait environ 30 % du produit intérieur brut et distri-

buait 49 % de la masse salariale. De même, le secteur para-étatique détenait environ 340 entreprises à la fin des années 1980.

Aussi, bon nombre de moyens et grands entrepreneurs privés cherchèrent à nouer des relations étroites avec des hautes personnalités politiques et administratives, susceptibles d'octroyer des contrats ou d'autres faveurs. C'est de cette manière que s'amorça dans le pays un système de clientélisme renforcé, au sein duquel les hommes d'affaires associés aux membres de l'élite politique, accumulèrent d'énormes bénéfices, alors que d'autres promoteurs, perçus comme des opposants voire des ennemis du régime politique, n'accumulèrent que des frustrations et durent subir des ingérences de toute sorte dans la conduite de leurs affaires. Cette situation fut aggravée par l'extension de la politique de contrôle commercial et d'attribution de licences, et par l'absence générale de responsabilité et de transparence résultant d'un régime de parti unique où la présidence détenait des pouvoirs exorbitants au détriment de ceux revenant aussi bien au gouvernement qu'aux autorités législatives et judiciaires.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les interrogations relatives au fonctionnement interne et externe de l'économie kenyane aient surgi et figuré en bonne place au cours du processus de réintroduction d'un vie politique multipartisane au Kenya — période 1990-1992 —, et que le monde des affaires national ait activement participé aux débats.

Les manifestes de l'ensemble des partis politiques nouvellement créés s'accordèrent pour désigner le système de parti unique, et l'absence de démocratie, comme le principal coupable du manque de responsabilité et de transparence dans la gestion des affaires économiques. Les effets négatifs de ce système se manifestaient à l'évidence dans la mauvaise gestion de l'économie en général et des entreprises étatiques en particulier, par la généralisation de la corruption et de l'appropriation frauduleuse des ressources publiques, enfin par la détérioration régulière des performances économiques. En 1990, le comité de la *Kanu Review* avait déjà révélé à quel point les Kenyans, tous milieux confondus, faisaient un rapprochement entre le manque de démocratie et la mauvaise gestion des affaires économiques nationales.

La perspective historique

Sous le régime colonial, les droits démocratiques des Kenyans dans les domaines politique, économique et culturel furent pratiquement supprimés, de manière ouverte ou déguisée, par les actions coercitives du gouvernement colonial. Il n'était pas permis à la population autochtone de jouir de droits élémentaires, individuels ou poli-

tiques, tels que la liberté d'association, de presse, de déplacement, etc. De même, le libre accès à certaines activités économiques, telles que la propriété terrienne dans les « highlands blancs », et la zone de production du café leur fut interdit — sous prétexte qu'une telle permission ferait baisser inévitablement la qualité du café livré sur le marché international. Pendant l'ère coloniale, qui dura 70 ans, il fut interdit aux populations, de manière générale, de s'investir dans l'activité économique de leur choix en raison de certaines contraintes qui, explicitées ou non, relevaient largement de considérations d'ordre racial. Pour seul exemple, les postes de la haute administration et la propriété manufacturière restèrent essentiellement sous le contrôle de la communauté blanche. La communauté asiatique, quant à elle, fut confinée dans les secteurs du petit commerce et de la petite production. On laissa aux Africains les activités agricoles de dimension réduite, pratiquées à l'intérieur des réserves indigènes, ainsi que les postes semi-qualifiés ou non qualifiés au sein de l'administration ou du secteur privé.

Sauf exceptions notables, ces multiples restrictions empêchèrent toute insertion commerciale significative des autochtones, et plus généralement leur participation aux secteurs dynamiques de l'activité économique. Cette situation mena non seulement au maintien du bas niveau de vie des populations locales mais elle empêcha aussi l'utilisation optimale du potentiel économique, des ressources humaines et naturelles du pays, en vue d'une croissance économique et d'un développement rapides.

Par ailleurs des tensions apparurent entre les différents hommes d'affaires africains et la classe des colons blancs, surtout dans la province centrale habitée par les Kikuyu (1). D'emblée, le combat pour l'indépendance fut marqué, en particulier durant les années 1950 et 1960, par le soutien du milieu des affaires et de la population kenyane en général qui perçurent cette alliance comme un moyen de se débarrasser du régime colonial non démocratique qui avait étouffé localement toute liberté politique, culturelle et économique.

L'avènement de l'indépendance contribua à démanteler certaines des structures de l'institution coloniale qui restreignaient l'accès des autochtones à la vie politique et à l'économie nationales. Ayant hérité d'une économie largement dominée par les communautés européenne et asiatique, l'une des priorités du nouveau gouvernement fut de restructurer l'économie, en vue de faciliter la participation des Africains à la gestion et à la propriété des affaires, et en vue de les intégrer aux activités commerciales dans la mesure du possible.

(1) N. Cowen, « British State and Accumulation in Kenya », in Martin Fransman (éd.) : *Industry and Accumulation in Africa*, London, Heinemann, 1982, p. 159.

Comme le fit remarquer Colin Leys, la fonction principale du gouvernement post-colonial fut de « *déplacer les monopoles dont jouissait le capital étranger et leur substituer des monopoles du capital africain, ainsi que de renforcer le capital africain privé au moyen de fonds étatiques et d'un appui technologique afin de permettre aux autochtones d'occuper l'espace créé à leur intention dans les secteurs économiques devenus accessibles depuis peu* » (2). C. Leys soutient par ailleurs que certaines mesures prises par le gouvernement pendant les années 1960 et 1970 étaient révélatrices du pouvoir réel de la bourgeoisie locale, basé sur la richesse que celle-ci avait su acquérir.

En 1978, à la fin du régime de Kenyatta, il semble bien qu'une classe d'entrepreneurs capitalistes locales avait émergé en tant que « *force politique dominante* » (3). Cependant Kaplinsky émet des doutes concernant la nature et le rôle de cette classe d'hommes d'affaires locaux en raison des liens étroits qu'elle entretient avec le capital étranger.

Parallèlement, le gouvernement accorda la priorité absolue à la mise en place de diverses institutions dont le rôle fut de fournir différents services tel que l'octroi de crédits, la formation, la production de services auxiliaires afin de promouvoir l'entreprise locale. Dans un laps de temps relativement court, on vit apparaître un nombre élevé d'entreprises à participation de capitaux publics, et ce dans la plupart des secteurs d'activité. L'objectif principal était alors d'ouvrir des voies qui permettent aux Kenyans de participer à l'économie via des prises de participation.

En 1965 déjà, le pays avait élaboré une stratégie économique de long terme orientée vers le soutien d'une économie de marché mixte, guidée par une planification du développement, mais marquée cependant par un contrôle et une participation considérables du gouvernement dans les activités économiques (4). Tout au long des années 1960 et 1970, le gouvernement soutenait les entreprises conjointes, sur la base d'associations de capitaux publics et privés, locaux et étrangers. En 1964, le gouvernement a décidé de promulguer un acte de protection des investissements étrangers (*Foreign Investment Protection Act*), lequel contribua à attirer l'investissement des compagnies multinationales. Dès le début des années 1970, les compagnies étrangères contribuèrent pour environ 60 % du total de la production manufacturière, tandis que 45 % environ de l'investissement brut de ce secteur fut de provenance étrangère.

(2) C. Leys, « Accumulation, Class, Formation and Dependence in Kenya », in *op. cit.*, London, Heineman, 1982, p. 5.

(3) M. Cowen, *art. cit.*, p. 159.

(4) Cf. Republic of Kenya, *Sessional*

Paper n° 10, Nairobi, Government Printer, 1965, et J.-B. Wanjui, *From Where I Sit: Views of African Execution*, Nairobi, East African Publishing House, 1986.

Tensions entre la bureaucratie politique et la communauté des entrepreneurs

Vers le milieu des années 1970, on commença à percevoir des signes d'essoufflement du régime politique et du modèle de croissance économique qui, à leur tour, se mirent à produire des effets négatifs sur les performances entrepreneuriales, encourageant de ce fait les milieux d'affaires à se mobiliser pour exiger des réformes radicales dans le pays tant dans le domaine politique que dans celui de la gestion des comptes économiques nationaux.

Suite à l'altération des principes de la démocratie dans le pays, entamée sous le régime de Kenyatta dès la fin des années 1960, et accéléré sous le régime de Moi, durant les années 1980 à 1990, il se produisit une gestion de moins en moins efficiente des ordres politique et économique, avec pour résultat une baisse des conditions de la rentabilité des entreprises à participation privée. Ainsi, pendant les cinq dernières années du régime de Kenyatta, on constata dans le pays une dérive autoritariste, un net déclin du respect de tout principe démocratique dans la gestion des ressources publiques, une diminution de la responsabilité et de la transparence, enfin une ingérence croissante du régime dans le contrôle de l'économie. Ajoutées à la crise de l'énergie des années 1970, des dérives eurent de sérieux effets sur l'économie, perceptibles dans la stagnation voire la paupérisation d'une population en croissance rapide : pendant la majeure partie des deux dernières décennies, le Kenya a connu une quasi-stagnation du revenu par tête.

Après une phase d'ouverture et de tolérance gouvernementale, Moi adopta de même une approche de plus en plus autoritaire, brusquement renforcée après la tentative de coup d'État de 1982. Il profita de cette occasion pour affaiblir de manière systématique les institutions politiques et économiques capables de s'opposer au régime, ou de jouer un rôle de groupes de pression.

L'atmosphère créée par la mise en veilleuse systématique des institutions politiques et économiques, par la dilution des lieux de responsabilité et l'absence de toute transparence de gestion favorisa l'accroissement du clientélisme politique et, simultanément, rendit le régime très hostile aux hommes d'affaires qui ne manifestaient pas clairement leur loyauté au Président et ne firent pas acte d'allégeance au parti Kanu au pouvoir.

De tels entrepreneurs furent victimes de tracasseries, exclus du système d'attributions des licences d'importations et d'accès au crédit, ou voyaient leurs affaires mises en liquidation, pour une raison ou une autre, sans que les leaders politiques ne manifestent le moindre intérêt. Certains hommes d'affaires, bien cotés sous le régime de Kenyatta devinrent des cibles toutes désignées sous le régime de Moi. Le harcèlement fut souvent étendu aux petits et

moyens entrepreneurs de Nairobi, Nakuru et Mombassa dont les locaux furent, à plusieurs reprises, démolis.

Les politiques en vigueur d'attribution de licences, ainsi que les contrôles, furent en général manipulés afin de satisfaire à des considérations personnelles, qu'elles soient de type « ethnique » ou régional, ou relèvent simplement de l'esprit de clocher — pour ne citer que celles-là — plutôt que de servir des intérêts nationaux ou ceux d'un secteur économique donné. En guise de résumé de l'expérience du pays, l'un des principaux journaux du Kenya fit la remarque suivante dans l'un de ses éditoriaux datant de 1993 :

« L'insensibilité du système politique atteignit des propositions inquiétantes tandis que le pouvoir s'enveloppa dans le cocon supposé imperméable d'une invulnérabilité présumée. Au fur et à mesure que se décomposaient les institutions politiques, la situation économique leur emboîtait le pas. Des commerçants, agriculteurs et investisseurs s'avouèrent vaincus. Nombreux furent ceux qui firent leurs valises, et partirent. Une telle situation ne pouvait s'éterniser et l'agitation se mit en branle pour de vrai. Nos bienfaiteurs étrangers ajoutèrent une pression déterminante aux réclamations et la situation évolua quelque peu en 1991 » (5).

On ne peut donc pas être étonné qu'entre 1982 et 1991, l'escalade de la corruption, du népotisme et du tribalisme reprit de plus belle dans presque tous les domaines de la vie nationale, y compris dans le recrutement, l'admission dans les institutions éducatives, l'allocation de crédits par les institutions financières, l'octroi des contrats et licences de commerce et les exemptions d'impôt.

Le mauvais emploi des ressources nationales, l'enrichissement illicite et le déclin de la moralité dans presque tous les domaines de la vie publique, l'aggravation du chômage et l'envolée du coût de la vie allèrent de pair pendant cette période (6). La corruption gagna tous les membres des secteurs-clés de l'économie, y compris le sommet de l'appareil d'État. On ne fit rien pour y remédier, malgré la persistance d'observations défavorables contenues dans les études annuelles de l'inspecteur des finances en chef, qui soulignaient de nombreuses irrégularités, entre autres dans le système d'octroi des contrats et licences.

Parmi les cas notoires de corruption des hautes sphères du pouvoir, on mentionnera seulement la construction du projet hydroélectrique de Jurkwell Gorge, l'achat d'avions pour la ligne aérienne nationale, les préparatifs de la quatrième édition des Jeux africains à Nairobi, l'acquisition de matériel médical pour les hôpitaux publics

(5) *Daily Nation*, 2 juin, 1993.

(6) K. Maina, *Matiba : Let the People Decide*, Nairobi, Belisco Publish, 1992, p. 27.

et, plus récemment, le « Scandale Goldenberg » dans lequel le Trésor décaissa de façon irrégulière plus de 3 milliards de Ksh, cela en faveur de *Goldenberg International Ltd* pour le règlement de fausses exportations d'or et de bijoux (7).

Le régime de Moi a été marqué par un phénomène intéressant : celui d'une collaboration étroite entre certains politiciens haut placés et un groupe d'hommes d'affaires kenyans d'origine asiatique, cela au détriment des hommes d'affaires autochtones. Le premier groupe a souvent bénéficié d'un traitement de faveur. A maintes reprises, des hommes d'affaires locaux rencontrèrent des obstacles à leurs tentatives de pénétrer sur le terrain de certaines activités économiques, en raison d'une discrimination officielle notamment dans l'octroi des licences, et l'allocation de crédits et de contrats gouvernementaux, tandis que certains entrepreneurs asiatiques, bien intégrés dans le système, furent favorisés par rapport aux investisseurs autochtones.

De nombreux cas de discrimination ont été relevés, notamment dans l'industrie sucrière et dans celle du papier et du textile. On mentionnera, à titre d'exemple, la tentative de la part d'un entrepreneur local de réhabiliter en 1988 une unité sucrière mise à sac et abandonnée : l'opération fut sans succès car les autorités préférèrent accorder le contrat à un entrepreneur asiatique ayant d'importantes relations dans le milieu politique. De même, au cours des années 1980, certains entrepreneurs locaux, relativement prospères, furent victimes d'un véritable harcèlement de la part des pouvoirs publics, lequel se solda par une reprise de leurs entreprises par des hommes d'affaires asiatiques. Parmi les investissements locaux qui furent perdus de cette manière, on compte le *Madhupaper International Ltd*, et les *J.K. Industries* (8).

Selon un point de vue largement répandu, les hommes d'affaires issus de la communauté asiatique obtiennent gain de cause grâce à leur capacité à influencer et corrompre des membres importants de l'appareil d'État, afin que ceux-ci prennent des décisions en leur faveur. Cela pourrait expliquer en grande partie l'échec rencontré par les milieux d'entrepreneurs africains autochtones qui ont tenté d'accéder à certains domaines réservés de l'économie nationale (9). Ainsi, au sein de l'industrie du papier, un groupe asiatique organisé étouffa l'effort des promoteurs locaux d'y pénétrer au risque de briser le monopole. La plus grosse entreprise manufacturière de ce secteur est en effet le PPM (*Panafrikan Paper Mills*) que gère le principal actionnaire, le *Bilha Group of India*. Avec l'aide de deux hommes d'affaires asiatiques très influents, le PPM parvint

(7) *Daily Nation*, 9 juin 1993, p. 1.

(9) *Financial Review*, 27 avril 1987, p. 5.

(8) *Financial Review*, 13 mars 1989, pp. 10-13.

à enrayer la tentative locale de mettre en œuvre un projet de fabrication de carton compact pliable. Dans cette affaire, le gouvernement, par le truchement de ses agences, apporta son concours à l'action de forcer *Madhupaper International* à vendre ses parts à un asiatique influent, qui les revendit lui-même plus tard à *Chandaria Industries*, autre compagnie asiatique, de sorte que fut préservé le monopole de la production de papier dans le pays.

En 1985, un investisseur local, qui avait fait de lourds emprunts pour démarrer un projet concurrent, vit celui-ci liquidé par le gouvernement malgré ses performances impressionnantes en tant qu'entrepreneur local, et en dépit de l'appui effectif de plusieurs financiers étrangers. Ce promoteur contesta la décision du gouvernement, ainsi que les discriminations évidentes en matière d'impôt et de licences, lesquelles servaient à favoriser les entrepreneurs asiatiques. Il fit plusieurs appels au gouvernement, en se plaignant du fait qu'on l'obligeait à vendre l'actif d'une compagnie, pourtant financièrement saine, à un groupe d'investisseurs asiatiques. Il dénonça l'attitude du régime en la qualifiant « *(d') effort pour obliger et faciliter la possession de monopoles par les nationaux d'origine étrangère, au détriment des citoyens kenyans d'origine africaine* » (10).

Les hommes d'affaires kenyans d'origine étrangère jouent un double rôle dans le soutien qu'ils apportent au régime politique actuel. D'une part, ils distribuent de l'argent aux politiciens pour que ceux-ci puissent accroître leur influence, d'autre part ils facilitent l'accès aux mécanismes de blanchissement d'argent à travers les comptes en banque qu'ils détiennent à l'étranger. De surcroît, il existe de nombreuses entreprises d'origine asiatique au sein desquelles des hommes politiques de haut niveau sont, du moins en apparence, associés ou commanditaires.

Une étude des relations entre la communauté des affaires et les leaders politiques du Kenya montre néanmoins l'accroissement des tensions et des suspicions entre ces deux groupes, et cela face à différents problèmes. Le rôle du gouvernement dans l'économie et la question conjointe des contrôles et de la régulation des prix constituent ainsi une source nouvelle de conflits et de frictions : tandis que les administrateurs de l'État étaient partisans d'un rôle accru du gouvernement dans le contrôle de l'économie — celui-ci étant entendu comme la meilleure façon d'atteindre un développement économique rapide —, une partie importante de la communauté des affaires demeurait convaincue, qu'au contraire, l'essor de la libre entreprise par le biais d'un secteur privé plus développé et dégagé des entraves étatiques, représentait la méthode de développement la plus rapide et la plus efficace.

Dès le milieu des années 1980, certains hauts cadres commer-

(10) *Ibid.*

ciaux du Kenya, parmi les plus importants, soutenaient que « *Le commerce libre et privé constitue la voie la plus saine vers la croissance économique et une amélioration du niveau de vie au Kenya et en Afrique en général* » (11). Dans son ouvrage, Wanjui fustige les politiciens et administrateurs kenyans, et plus généralement africains, qui au lieu d'encourager et de stimuler la croissance du secteur privé, « *dépensent la meilleure partie de leur énergie à entraver la croissance économique en raison d'un intérêt exagéré pour les intérêts en retour et les bénéfices potentiels des investisseurs. Si les détenteurs du pouvoir se souciaient autant de la création de nouveaux emplois, de nouvelles occasions d'investissement, de la création d'une nouvelle richesse, des efforts d'innovation de tous les citoyens, la croissance deviendrait une réalité et la pauvreté, battue en brèche, relâcherait son emprise tyrannique actuelle sur la vie de notre peuple* ».

L'auteur, qui assure depuis de nombreuses années la présidence des *East Africa Industries* — l'une des compagnies de manufacture les plus importantes du pays —, n'a pas manqué de critiquer, à l'instar de plusieurs hommes d'affaires kenyans, le système de contrôle des prix dont le résultat principal est, selon lui, de ralentir la croissance des investissements, de susciter des carences dans l'activité productive et d'encourager les transactions commerciales illégales. En limitant d'une façon artificielle le niveau des bénéfices des investisseurs, on découragerait leur dynamisme pour les années à venir. Aussi recommande-t-il que les taux de marge soient fixés uniquement par les forces du marché, s'opérant de manière libre, sans aucune ingérence du gouvernement dans les lois d'offre et de demande.

Il faut noter cependant que certains groupes d'hommes d'affaires du pays, dont des membres de l'Association des manufacturiers kenyans, se sont opposés aux dispositions du plan d'ajustement structurel, sur l'argument inverse : certaines mesures de libéralisation des activités amèneraient vraisemblablement l'effondrement quasi total des jeunes industries dans de nombreux sous-secteurs, et gêneraient de ce fait le processus d'industrialisation du pays.

De même, l'élite commerciale du Kenya n'est pas unanime quant au classement des priorités. Un exemple révélateur est le regard de certains groupes de la communauté des affaires sur ce qu'ils estiment être l'importance exagérée accordée par des administrateurs d'État au partage des revenus : « *Beaucoup de nos politiciens en sont arrivés à se soucier davantage du partage du gâteau que de sa fabrication. Ils n'ont pas compris que la vraie question n'est pas tant de savoir comment partager ; il s'agit plutôt de trouver les moyens de produire davantage de gâteaux et, dès lors, d'établir une distribution efficace pour que les affamés soient nourris et pour éviter que des fou-*

(11) J.-B. Wanjui, *op. cit.*, p. 9.

les faméliques ne se rassemblent pour démolir les portes de la boulangerie » (12).

L'échec du gouvernement dans la mise en place d'infrastructures adéquates, surtout en ce qui concerne les voies ferrées, les routes, le transport aérien et maritime, les télécommunications, l'adduction d'eau et l'électricité, a par ailleurs créé une autre source de tensions entre le gouvernement et les hommes d'affaires. Le souci persistant suscité par le mauvais état de l'infrastructure du pays s'est exprimé de manière encore plus explicite au cours d'une conférence, tenue à Nairobi début mai 1994 (13). L'état de délabrement des infrastructures a été attribué, en grande partie, au monopole dont jouissent divers organismes para-étatiques dans la fourniture des services. En effet, la mauvaise gestion des institutions para-étatiques constitue une source de tensions supplémentaire entre le gouvernement et la communauté commerciale. Le secteur privé insista donc pour réclamer une gestion professionnelle des sociétés para-étatiques, ainsi qu'une révision à la baisse de leur pouvoir monopolistique, en exposant le plus grand nombre possible de ces établissements aux lois de la concurrence avec les entreprises privées. Toutefois, le pouvoir politique a su résister à de telles pressions : les énormes pouvoirs que les responsables des principaux organismes para-étatiques ont conféré à l'élite politique sont non seulement des garanties pour les entreprises d'accéder directement aux sources de financement, mais aussi comme un moyen d'obtenir des faveurs politiques ou économiques.

Des années durant, la communauté des entrepreneurs du Kenya a joué un rôle actif dans les politiques économiques du pays. A l'origine, le monde des hommes d'affaires a cherché à nouer des liens très étroits avec l'élite au pouvoir, dans l'espoir de faire une percée dans une économie sous l'emprise stricte des colons, des compagnies multinationales, et d'une puissante communauté asiatique. Au fur et à mesure que le pouvoir accentuait ses moyens de contrôle sur l'économie, et développait sa clientèle politique dans les années 1970 et 1980, des tensions considérables sont apparues dans les rapports qu'entretiennent certains secteurs du commerce et de l'industrie à capitaux autochtones et le gouvernement. Les hommes d'affaires locaux réclamèrent en effet une économie libéralisée au sein de laquelle les acteurs se trouveraient à pied d'égalité. De même, un nombre important d'entrepreneurs kenyans se sont souciés, pendant les années 1980, des abus et des violations du droits de l'homme perpétrés par le régime politique, et ont dénoncé la corruption des courtiers du pouvoir, les injustices socio-économiques, le pillage des ressources nationales par un groupe restreint de politiciens, la manipulation politique des institutions financières de

(12) J.-B. Wanjui, *op. cit.*, p. 31

(13) Cf. *Economic Review*, 2-8 mai 1994.

l'État : celles-ci sont considérées comme coupables d'actes de discrimination à l'égard de certains entrepreneurs locaux, souvent sur la base d'une identité ethnique ou d'une affiliation politique, réelle ou supposée. La majorité des entrepreneurs kenyans, qu'ils soient de grande, moyenne ou petite envergure, a donc joué en général un rôle actif, ou de soutien, dans les exigences de réformes politiques et économiques. Néanmoins, les politiques de libéralisation tendent aujourd'hui à diviser le monde des affaires, en fonction des intérêts contradictoires que recèle celui-ci.

Gerrishon K. Ikiara
Université de Nairobi

Traduit de l'anglais par Antoinette Titus Tidjani Alou